

**Allianz European Pension Investments**  
Société d'Investissement à Capital Variable  
Siège social : 6 A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg  
R.C.S. Luxembourg B 117.986

Avis aux actionnaires

Le Conseil d'administration d'Allianz European Pension Investments (SICAV) (la « Société ») informe par la présente du changement suivant qui prendra effet pour tous les Compartiments le 16 janvier 2020 :

Ajustements réalisés pour aligner la terminologie du prospectus avec celle du Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016 concernant les indices utilisés comme indices de référence dans le cadre d'instruments et de contrats financiers ou pour mesurer la performance de fonds d'investissement et modifiant les Directives 2008/48/CE et 2014/17/UE et le Règlement (UE) n° 596/2014, ainsi que pour mettre la terminologie du prospectus en conformité avec le Q&A relatif au Règlement benchmark émis par l'Autorité européenne des marchés financiers dont la dernière mise à jour date du 11 juillet 2019.

L'Indice de référence applicable aux Compartiments ainsi que leur degré de liberté respectif (écart par rapport à l'Indice de référence) sont énumérés ci-après :

Nom du Compartiment	Indice de référence	Degré de liberté
Allianz Neo ISR 2019	S/O	S/O
Allianz Neo ISR 2020	S/O	S/O
Allianz Strategy 15	Indice MSCI World Total Return (Net) Local (15 %) et indice JP Morgan EMU Government Bond Investment Grade (85 %)	Important
Allianz Strategy 50	Indice MSCI World Total Return (Net) Local (50 %) et indice JP Morgan EMU Government Bond Investment Grade (50 %)	Important
Allianz Strategy 75	Indice MSCI World Total Return (Net) Local (75 %) et indice JP Morgan EMU Government Bond Investment Grade (25 %)	Important

En ce qui concerne les Compartiments gérés par rapport à un Indice de référence, le Gérant suit toujours, sauf disposition contraire dans les Principes d'investissement d'un Compartiment (Notices d'information sur les Compartiments individuels), une approche de gestion active, c'est-à-dire qu'un Indice de référence n'est ni répliqué, ni reproduit. Dans les deux cas, le Gérant vise à surperformer l'Indice de référence. Le Gérant d'un Compartiment peut décider de ne pas acquérir certains titres de l'Indice de référence ou d'acquérir des titres autres que ceux compris dans l'Indice de référence. La composition et la pondération des actifs du Compartiment ne sont basées ni sur l'Indice de référence, ni sur tout autre indice de référence.

En raison de cette approche de gestion active, la performance d'un Compartiment et celle de son Indice de référence respectif peuvent différer.

**L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que ces ajustements sont neutres pour les investisseurs, dès lors que l'approche d'investissement aussi bien que la valorisation des Compartiments reste inchangée.**

Lors de son entrée en vigueur, le prospectus peut être consulté ou obtenu gratuitement auprès du siège de la Société et de la Société de gestion à Francfort-sur-le-Main, ainsi qu'auprès des Agents d'information de la Société (tels que State Street Bank International GmbH, succursale luxembourgeoise ou Allianz Global Investors GmbH en République fédérale d'Allemagne) dans chaque pays où des compartiments de la Société sont enregistrés à des fins de distribution publique.

Senningerberg, janvier 2020

Sur ordre du Conseil d'administration  
Allianz Global Investors GmbH

Ceci est une traduction du document original. En cas de divergence ou de signification ambiguë dans l'interprétation de cette traduction, la version originale anglaise prévaut tant qu'elle n'enfreint aucune loi locale de la juridiction applicable.